8.5 Annexe 5 : Prévention du risque Incendie

La Chambre

- *Veiller à ce que les prises électriques ne soient pas surchargées*
- *Ne pas fumer au lit : les incendies se déclarent souvent lorsque les personnes s'endorment avec une cigarette allumée.*
- *Veiller à éteindre complètement les cigarettes*
- *Ne jamais vider un cendrier dont les cendres sont encore chaudes dans une poubelle*
- *Ne pas utiliser de bougies pour l'éclairage*
- *Ne jamais laisser une bougie sans surveillance et s'assurer qu'elle est correctement éteinte*
- *Ne pas faire sécher de linge sur un radiateur électrique d'appoint*
- *Ne pas couvrir les radiateurs électriques ni les chauffages d'appoint*
- *L'éclairage halogène (lampe, suspension) : s'assurer qu'un écran protecteur (vasque, grille) protège l'ampoule. Garder une distance de sécurité par rapport à tout ce qui peut s'enflammer (rideaux, tapisserie)*
- *Eteindre le téléviseur avant de s'endormir, ne pas le laisser en veille*
- *Assurer une circulation d'air suffisante autour du téléviseur et des équipements informatiques et audio-visuels*

La Salle de bain

- *Les équipements doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur pour une utilisation dans une pièce humide (appareils de classe II)*
- *Les prises électriques doivent être placées à plus de 60 cm des points d'eau*
- *Avant d'utiliser l'eau, penser à débrancher les appareils électriques qui seraient à proximité du lavabo ou de la douche (sèche-cheveux, radiateur d'appoint, radio..)*
- *Pas de surcharge sur les prises électriques*

Le Salon

- *L'éclairage halogène (lampe, suspension) : s'assurer qu'un écran protecteur (vasque, grille) protège l'ampoule. Garder une distance de sécurité par rapport à tout ce qui peut s'enflammer (rideaux, tapisserie, papier, carton…)*
- *Eviter de surcharger les prises électriques (surtout avec les appareils à forte consommation)*
- *Utiliser des rallonges électriques en bon état et ne pas les dissimuler sous les tapis ou la moquette*

- *Assurer une circulation d'air suffisante autour du téléviseur et des équipements informatiques et audio-visuels*

- *Eteindre le téléviseur avant de s'endormir, ne pas le laisser en veille*

SI présence d'une cheminée au domicile :

- *Placer un pare-feu devant la cheminée pour éviter que des particules enflammées n'atterrissent sur le tapis, la moquette ou le mobilier (fauteuils, canapé…)*

- *Utiliser des bois « nobles » : chêne, hêtre. Les bois résineux ou mouillés produisent beaucoup de résidus qui se fixent dans les conduits et peuvent prendre feu*

- *Les bois résineux projettent beaucoup d'escarbilles incandescentes*

- *Ne pas utiliser d'alcool ou d'essence pour allumer la cheminée*

- *La cheminée et les conduits doivent être ramonés une fois par an (le meilleur procédé reste le ramonage mécanique c'est à dire avec un « hérisson » effectué par des professionnels qualifiés). Le ramonage par aspiration ou par produits chimiques reste insuffisant.*

La Cuisine

- *Ne pas modifier l'installation électrique sans l'avis d'un électricien*

- *En cas d'ajout d'appareils électroménagers, il est recommandé de faire vérifier la puissance du compteur électrique*

- *Faire entretenir régulièrement les installations de gaz et d'électricité*

- *Avoir un extincteur adapté au risque électrique (extincteurs à dioxyde de carbone : CO2)*

- *Tous les appareils électriques sont potentiellement dangereux et sont responsables d'1 incendie sur 4 : débrancher immédiatement après utilisation les petits appareils électroménagers*

- *Ne jamais laisser une casserole ou une poêle chauffer sur une cuisinière sans surveillance*

- *Vérifier le tuyau de gaz tous les ans*

- *Ne pas stocker inutilement des combustibles (chiffons, produits d'entretien) à proximité des sources de chaleur*

- *Veiller à ce que le filtre de la hotte soit toujours propre afin d'éliminer les matières grasses susceptibles de prendre facilement feu.*

QUE FAIRE SI UN INCENDIE SE DECLARE ?

1 *CONNAITRE LES NUMEROS D'APPEL D'URGENCE*

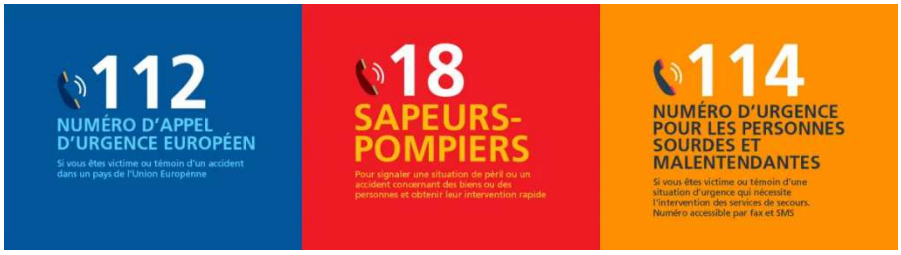

- ***Attention aux téléphones fixes ou sans fil : en cas de coupure d'électricité, ils ne fonctionnent plus.***
- ***NE PAS PERDRE UNE MINUTE POUR APPELER LES POMPIERS !***

2 ***Programmer le °18 sur votre portable***

Ne pas lutter seul contre le feu sans avoir appelé les secours

Ne pas braver la fumée, par exemple dans la cage d'escalier

Ne pas prendre l'ascenseur

Ne pas sauter par la fenêtre

QUE FAIRE SI L'INCENDIE SE DECLARE DANS L'HABITATION ?

1. *Sortir immédiatement si on est près de la sortie ou se diriger vers un étage inférieur au feu.*

2. *Faire sortir tout le monde : patient, famille, entourage, soignants et évacuer les lieux pour éviter les risques d'intoxication par les fumées et les gaz précédant la venue des flammes.*

3. *Fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et ne rien chercher à emporter.*

4. *Une fois dehors, appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112 (numéro unique d'appel européen).*

SI L'INCENDIE EST AU-DESSOUS OU SUR LE MÊME PALIER

❖ *FERMER LES PORTES*

Fermer les portes et les arroser (si possible) pour les humidifier.
Colmater les dessous de portes avec des linges mouillés.

❖ *RESTER SUR PLACE*

Rester sur place et manifester sa présence aux fenêtres pour être vu(e) par les secours.

❖ *SE BAISSER VERS LE SOL*

En cas de fumée dans la pièce, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide sur le visage pour mieux respirer (la fumée envahit d'abord les parties hautes).

ATTENTION A L'UTILISATION DE L'EAU EN CAS D'INCENDIE !

<u>Ne pas utiliser d'eau dans ces 2 cas :</u>

- *Si l'incendie est provoqué par un court-circuit : risque d'électrocution*

- *En cas de feu de matières grasses ou de produits de type solvants, essence, mazout : au contact de ces liquides en feu, l'eau risque de provoquer des gerbes d'éclaboussures qui propageront l'incendie.*